

AVIS

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 20-2022

AVIS est, par les présentes, donné aux contribuables de la Ville de La Pocatière par la soussignée, Danielle Caron, greffière de la Ville de La Pocatière, de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire du 5 décembre 2022, le conseil municipal a adopté le premier projet de **règlement numéro 20-2022, ayant pour objet de modifier le plan de zonage et le règlement de zonage numéro 21-90 afin d'agrandir la zone Ra34 à même la zone Cb5 de façon à y inclure une partie du lot 4 095 012.**
2. Conformément aux dispositions de l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, une assemblée publique de consultation sera tenue lors de la séance ordinaire du conseil municipal du lundi **16 janvier 2023, à 20 h**, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, au 412, 9^e Rue, à La Pocatière.
3. L'objet de cette assemblée est de consulter les contribuables sur la disposition du projet de règlement numéro 20-2022, soit l'agrandissement de la zone Ra34 à même la zone Cb5 de façon à y inclure une partie du lot 4 095 012.
4. Le périmètre des zones visées par cette modification du plan et du règlement de zonage, soit les zones Ra34 et Cb5, est sommairement décrit comme contenu entre la 4^e avenue Painchaud au sud-est, le terrain de l'Évêché au sud-ouest, l'avenue de la Grande-Anse au nord-ouest et la 14^e rue Bérubé au nord-est.
5. Lors de l'assemblée publique de consultation, le président d'assemblée expliquera l'objet du projet de règlement numéro 20-2022 et le conseil entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
6. Le projet de règlement numéro 20-2022 contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
7. L'illustration des zones concernées et le projet de règlement numéro 20-2022 sont disponibles pour consultation à l'hôtel de ville, au 412, 9^e Rue, à La Pocatière, sur les heures d'ouverture du bureau municipal, ainsi que sur le site Internet de la Ville par l'hyperlien joint au présent avis.

Donné à La Pocatière, le 7 décembre 2022.

Danielle Caron, OMA
Greffière